EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2016

Direction Générale des Services - N° 17.04.2016.69

Oblet: Motion TAFTA (traité de libre-échange transatiantique)

Date de la convocation : 17 juin 2016

Présidence: Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 29

PRESENTS: M. MARCHE Frédéric, Mme BUREL Michèle, MM. VIVIEN Jean-Alain, DE ALMEIDA Antonio, Mmes COLOMBOTTI Monique, PALMENTIER Corine, MM. OVIDE Alain, REMOND André, Mme GUERY Eliane, M. BENIDRIS DJIIall, Mme GRENTE Marie-Odlie, MM. VENAT Patrick, BRISELET Dominique, Mme LEVASSEUR Catherine, M. BERTHOU Fabrice, Mmes GAILLARD Florence, NAFTEL Mathilde, VERGETAS Carole, MM. HINQUE Patrick, LEFEBVRE Stéphane, Mme BELLEGUEULLE Laëtitia, M. PREVOST Philippe

POUVOIRS:

M. DELAFOSSE Jean-Marle a donné pouvoir à M. OVIDE Alain Mme GRAHOVAC a donné pouvoir à M. DE ALMEIDA Antonio M. SARR Yaya a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric Mme BOIMARE a donné pouvoir à M. BRISELET Dominique Mme BANKO Isabelle a donné pouvoir à M. HINQUE Patrick M. DIZY Martial a donné pouvoir à Mme BELLEGUEULLE Laëtitia Mme MENDY Olivia a donné pouvoir à M. PREVOST Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : Florence GAILLARD

RAPPORTEUR: Dominique BRISELET

Considérant les dangers que présente le projet de traité transatlantique (le PTCI ou TAFTA en anglais), négocié dans le secret par la Commission Européenne, qui vise à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats Unis,

Considérant que ce projet vise le démantèlement des droits de douane restants, notamment dans l'agriculture, et la suppression des « barrières non tarifaires » qui amplifieraient la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités,

Considérant que ces accords seraient un moyen pour les multinationales de contester devant des instances privées, les décisions publiques qui limiteraient l'expansion de leurs parts de marché,

Considérant que ce grand marché transatiantique serait une atteinte sans précédent aux principes démocratiques et aux décisions publiques prises dans l'intérêt des concitoyens en matière de santé, de sécurité ou d'environnement,

Le conseil municipal de Cléon, à l'unanimité

- Manifeste son opposition au TAFTA qui mettrait en cause la sécurité alimentaire, la santé publique ainsi que les normes sociales et environnementales
- Refuse qu'une justice privée pulsse arbitrer des confilts entre multinationales et Etats
- Demande la suspension des négociations et la publicité des sujets en discussion.

En l'état, le conseil municipal déclare la commune de Cléon hors zone TAFTA.

Pour cople conforme,

CLEON, le 30 Juin 2016

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 076-217601780-20160630-DGS_1704201669 -DE
Date de télétransmission : 01/07/2016

Date de réception préfecture : 01/07/2016

Tél: 02 32 96 25 40 - Fax: 02 35 77 65 64 www.ville-cleon.fr